

Les services de la Commission des Relations Internationales et  
de l'Asie du Nord-Ouest de l'Ontario ont été avisés par le

SECRETARIAT D'ÉTAT

23 décembre 1948, WASHINGTON, D. C., December 23, 1948

EXCELLENCE

LE SEIGNEUR L'AMBASSADEUR

Le Gouvernement du Canada a l'honneur de vous adresser ci-joint les propositions  
de loi relatives à la Loi sur le statut des Indiens et à la Loi sur le statut des  
Indiennes. Ces propositions ont été élaborées par le Comité des Indiens  
et des Indiennes du Gouvernement fédéral et ont été soumises au Parlement  
le 23 décembre 1948. Elles ont pour objet de modifier la Loi sur le statut  
des Indiens et la Loi sur le statut des Indiennes de façon à leur donner  
un caractère plus équitable et plus moderne. Elles ont également pour  
objet de simplifier et de clarifier certaines dispositions de ces lois.  
Le Gouvernement du Canada a l'honneur de vous adresser également  
ci-joint un exposé des motifs relatif à ces propositions. Ce document  
explique les raisons qui ont motivé le Gouvernement fédéral à proposer  
ces modifications et indique les avantages qui en résulteront pour les  
Indiens et les Indiennes. Le Gouvernement du Canada a l'honneur de  
vous adresser également ci-joint un rapport de la Commission des  
Relations Internationales et de l'Asie du Nord-Ouest de l'Ontario  
relatif à ces propositions. Ce rapport a été préparé par la Commission  
après avoir tenu compte des observations qu'elle a reçues de la part  
de la communauté indienne et de la communauté indienne.

ROBERT A. LOVELL

ROBERT A. LOVELL